

**CONSEIL MUNICIPAL
DE NEUVY-SUR-BARANGEON (Cher)**

- *_*_*_*_-

L'an deux mil neuf, le vingt neuf avril, le Conseil Municipal de la Commune de NEUVY-SUR-BARANGEON (Cher), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Pierre CASSARD, Premier Adjoint au Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 22 avril 2009

Présents : Mme CASSARD, M. GUARDIOLA, Mme JAUBERT, M. BEDIN, Mme COLLADO, Mme LECOMTE, Mme SORNIN, M. LOISEAU.

Excusés : M. BUGADA procuration à Mme CASSARD,
Mme LAURENT procuration à Mme LECOMTE,
M. DENIS procuration à M. GUARDIOLA
Mme JOUSSE, Mme TATAR

Secrétaire de séance : Monsieur CHAUDUN

1. Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 8 avril 2009.

2. Subventions aux Associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote les subventions aux Associations comme suit : (article 6574)

Associations	Subv 2009	Excep 2009	Subv. 2008 Pour mémoire	Observations
Amicale des sapeurs pompiers	900	1 000	1 000 800	
Moto Club de Sologne	900		540	
Comité des fêtes	600		534	
Association laïque des parents d'élèves	530	800	250	
La forêt au diapason	530		250	
La forêt en camaïeu	700		200	
USNNV Foot	530		381 800	
Judo Club Neuvycéen	620		0	
Trail Running	600		540	
Sologne Danse attitude	450		540	
Neuvy Loisirs	700		200 300	
Les amis de Sologne	660		200	
Les pêcheurs de Sologne	200	300	0	

Pétanque Neuvycéenne	530		250	
Les 3 villages	0		0	
Altitude 145	300		200	
Les aînés ruraux	350	(150)	0	
TC2N (Tennis)	200	1 000	1 000	
Amicale des chasseurs			0	
Amicale « La truite saumonée »			0	
Country Neuvy	620		200 300	
Club des jeunes			0	
SCLA			0	
Association Artisans et Commerçants	300		0	
Les Amis de la Bibliothèque	200		200	
Amicale des anciens combattants			0	
A.C.P.G	0		400 107	
Maquisards et résistants			0	
UNACITA			0	
FNACA			0	
S.B.P.A.	250		197,62	
Coopérative Scolaire	1 200		1 000	
Prévention Routière	150		50	
Les Restos du Cœur	300		200	
AMF – TELETHON	150			
Dystonie	150		150	
Secours Populaire Français	1 500		150	
Course Jean Graczyck	100			
Les Paralysés de France	150		100	
ADMR	200			
Don d'organes et moelle osseuse	150			
Conseil départemental d'accès aux droits	150			
Total	14 870	3 100	11 039,62	

Vote : Pour : 11

Abstention : 1

3. Fête de la Musique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'engagement pour un montant de 900 €uros avec la « Compagnie Manivelle et P'tits Trous » pour le spectacle de la Fête de la Musique.

Vote : unanimité

4. Retrait d'une délibération

Suite à un problème administratif et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retirer la délibération du 8 avril 2009 concernant la consultation sur le projet de pérennisation de la Communauté de Communes des Villages de la Forêt.

Vote : unanimité

Affiché le 12 mai 2009